

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06 mars 2024

ANALYSE CONJONCTURELLE DES CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE À LA FIN DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Interstats Conjoncture n°102

La plupart des indicateurs conjoncturels des crimes et délits (hors homicides) enregistrent des hausses en février 2024. L'indicateur des violences sexuelles (+9 %) et celui des vols dans les véhicules (+7 %) sont ceux qui augmentent le plus. En février 2024, les violences sexuelles, les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants et les escroqueries se situent à des niveaux bien supérieurs à ceux d'avant le premier confinement de 2020.

Sur les trois derniers mois (décembre à février), la quasi-totalité des indicateurs sont en hausse par rapport aux trois mois précédents (septembre à novembre). Les hausses les plus nettes sont observées pour les nombres de mis en cause pour trafic de stupéfiants et pour usage de stupéfiants (+7 % chacun). Les homicides des trois derniers mois sont quasiment stables par rapport aux trois mois précédents.

Pour la première fois, le champ de la note de conjoncture mensuelle du SSMSI porte sur les infractions enregistrées en France¹ : France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer (DROM). Ce sera maintenant la norme pour les notes de conjoncture du SSMSI. Cette modification de champ s'inscrit dans les orientations de moyen terme 2019-2023 du Conseil national de l'information statistique (Cnis) visant à compléter l'information disponible sur l'Outre-mer, et plus généralement dans les bonnes pratiques de la statistique publique de publier des données sur un champ géographique complet.

Cette modification de champ ne bouleverse pas le diagnostic conjoncturel établi jusqu'alors par le SSMSI. D'une part, la part d'infractions commises dans les DROM reste faible pour la quasi-totalité des indicateurs : en moyenne sur l'année 2023, elle est inférieure à 5 % pour tous les indicateurs sauf pour les homicides et les vols avec armes (respectivement 13 % et 25 %). D'autre part, la note de conjoncture vise en priorité à commenter les évolutions mensuelles et non les niveaux. Ces évolutions sont très proches quel que soit le champ géographique retenu : pour la quasi-totalité des indicateurs, elles sont

¹¹ Auparavant, le champ était celui de la France métropolitaine.

identiques à 1 point de pourcentage d'évolution près selon le champ retenu. **Le diagnostic conjoncturel en passant sur le champ France est donc très proche de celui fourni antérieurement par le SSMSI sur le champ de la France métropolitaine.** Deux indicateurs font exception : les homicides et les vols avec armes. Ces deux indicateurs ont la particularité d'avoir de faibles effectifs et une part importante d'infractions commises dans les DROM (ces parts seront fournies chaque mois). Les évolutions peuvent varier selon le champ retenu.

Le SSMSI ne publiera toutefois pas des données mensuelles sur le champ des seuls DROM. Les séries – même désaisonnalisées – sont trop volatiles pour pouvoir effectuer un diagnostic correct sur l'évolution mensuelle de la délinquance sur ces territoires. Comme pour les données départementales, il convient à ce stade de privilégier les données annuelles qui sont diffusées régulièrement par le SSMSI : bilan statistique provisoire, bilan statistique complet de la délinquance annuelle et datavisualisation. Les données sur l'année 2023 ont été publiées dans l'[Interstats Analyse n°65 : géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023](#).

Pour plus d'informations sur le changement de champ : cf. la fiche dédiée dans l'[Interstats Méthode n°24 : Conjoncture de la délinquance](#).

À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'Intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

[SSMSI sur Twitter](#)

[SSMSI sur LinkedIn](#)

[Contact presse :](#) ssmsi-communication@interieur.gouv.fr